

## **PAC plus du 30 septembre 2014, Lausanne**

« Protection de la jeunesse :  
Entre prévention et répression, quelles complémentarités ? »

### **Document de synthèse**

*Les après-midi PAC plus sont l'occasion de rencontres entre les milieux économiques, les professionnels de la sécurité et ceux de la prévention des dépendances. L'objectif est de favoriser les synergies au niveau local et la bonne compréhension entre tous les acteurs concernés.*

*Les objectifs du PAC plus du 30 septembre 2014 sont de connaître les recommandations relatives à la protection de la jeunesse émises par la CDS, CDAS et la CCDJP, et de découvrir des mesures de protection de la jeunesse, ainsi que les expériences et collaborations interprofessionnelles qui en découlent.*

*Cet après-midi a été organisé sur mandat de la Régie fédérale des alcools, de l'Office fédéral de la santé publique et de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool.*

### **Constat général**

---

La tendance va de plus en plus vers une collaboration renforcée entre les travailleurs sociaux/éducateurs et la police. Les concepts de protection de la jeunesse ciblent davantage les manifestations festives. Les concepts les plus efficaces sont ceux qui ont été élaborés par les organisateurs eux-mêmes.

Le jeune qui essaie d'acheter de l'alcool finit par y parvenir à la deuxième tentative. L'alcool est très accessible même aux mineurs.

Evolution assez récente : les jeunes s'approprient un espace public et s'y fixent avec le corollaire sur le voisinage et l'environnement. Ils consomment souvent de l'alcool sur le lieu et génèrent des nuisances sonores ainsi que des déchets.

Au niveau du cadre. Les conférences cantonales ont encore tendance à travailler pour elles-mêmes, alors que l'alcool est une matière intersectorielle. C'est un vrai enjeu de société : social, sanitaire, sécuritaire. Il n'y a pas de négociation unique.

En revanche, un changement est constaté sur le terrain, entre policiers et milieux de la prévention. Il y a 20-25 ans, chacun œuvrait dans son coin. Aujourd'hui, de plus en plus de ponts sont jetés de part et d'autre.

## **Eclairage vaudois sur la protection de la jeunesse**

C'est la Fondation Vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) qui est au front. Le canton apporte l'accès aux lois et distribue les moyens financiers. L'enveloppe budgétisée, dont bénéficie la FVA, se monte à 2,2 millions de francs par an (dîme).

En milieu festif, les projets pour responsabiliser les jeunes aux dangers de l'alcool se sont multipliés : Be my Angel, Festiplus, Nightlife, etc.

Dans le dossier de la vente, la loi sur les auberges et les débits de boisson fait intervenir plusieurs directions. Le Département de l'Economie est compétent. Le Département de la Santé vient en appui. Le canton essaie de coordonner et d'avoir une vision uniforme. En 2011 et 2013, des achats-tests ont été effectués. Ils ont fait beaucoup de bien à la prévention, surtout à l'échelon politique. L'éducation, le répressif et le politique avancent main dans la main. Un équilibre a été trouvé. C'est plus difficile avec l'Economie, en concurrence.

## **Mesures sécuritaires et mesures de régulation de la consommation d'alcool**

Les mesures de protection de la jeunesse vont plutôt dans le sens d'une conscientisation par les jeunes de leur comportement. Il s'agit de responsabiliser le jeune à ce qu'il consomme et à ses conséquences sur l'environnement direct. Plusieurs modèles sont présentés.

### **a) L'exemple de Vernier : correspondants de nuit**

La ville genevoise compte 35'000 habitants. Elle est la plus précarisée du canton. Les correspondants de nuit sont nés en 2011 d'un constat. Dans 80% des cas, la police intervient dans des situations qui ne relèvent pas de ses tâches directes (bruit, incivilités, conflits de voisinage, littering, etc.). Leur mission est de diminuer le sentiment d'insécurité mais aussi de favoriser le lien social. L'alcool est très souvent un thème. Dans ce cadre-là, les correspondants de nuit dépassent le « quel problème créez-vous » pour « quel problème avez-vous? ». Ainsi :

- ⇒ pas de répression mais conscientisation du besoin
- ⇒ présence soutenue, dans les mêmes endroits pour faciliter le contact
- ⇒ posture de médiation sociale
- ⇒ travail avec les partenaires de terrain et les personnes ressources

### **Questions :**

#### **Les interventions et les responsabilités de chacun sont-elles définies ?**

Le travail ne se base pas sur un protocole de collaboration signé entre les différents acteurs. Il est guidé par les besoins. Lorsque la médiation semble la plus adéquate, la police transfère les appels aux travailleurs sociaux.

#### **Comment se construit la collaboration ?**

Il n'y a pas de frontière entre les travailleurs sociaux hors murs, les correspondants de nuit et la police. On travaille beaucoup sur la confiance et davantage sur la vision pragmatique que sur le lien hiérarchique ou la répartition du travail. Le Service de cohésion sociale et la police faisant partie du même dicastère, la coordination est facilitée.

#### **Comment les parents sont-ils intégrés quand il s'agit de mineurs ?**

La prise en charge est assurée par un travailleur social. En cas de danger, on sollicite le 144 et c'est lui qui contacte les parents.

## **b) L'exemple de Lausanne : dispositif Héraclès**

Lausanne : 137'500 habitants. La 4<sup>è</sup> ville de Suisse, mais la 1<sup>ère</sup> en termes de divertissements sur le plan romand et de criminalité sur le plan suisse. 30'000 noctambules par week-end. 35 discothèques jusqu'à 5h, trafic de drogue visible.

Le dispositif Héraclès est né pour renforcer la visibilité policière au centre-ville. En 2013, seule une émeute a été enregistrée. Bilan satisfaisant sur le désamorçage de conflits, la diminution du deal en journée et des dealers. Mais encore toujours beaucoup de noctambules alcoolisés.

Quand ça s'enflamme, la police enlève son uniforme pour désamorcer les conflits. L'uniforme est souvent identifié comme étant le méchant. C'est la Brigade de la jeunesse qui intervient. Il y a de la tolérance de part et d'autre.

D'ici à 2015, le dispositif sera réadapté d'un quartier à l'autre. Mise en place du concept SIP (sécurité-intervention-prévention) sur le modèle zurichois.

## **c) L'exemple d' Yverdon-les-Bains et de sa politique communautaire**

Depuis une dizaine d'années, la ville (28'000 habitants) encourage la cohésion sociale par une politique communautaire globale. But : enrichir le lien social, le contact de proximité et valoriser les quartiers de la ville.

Le concept cantonal Puero sert de base au travail de sécurité-prévention. Lors d'un dommage au patrimoine, il n'y a pas de sanction pénale prévue mais une démarche citoyenne d'intérêt public, pour donner un sens à la mesure éducative. Le jeune doit réparer le dégât.

La police intervient sur le sentiment d'insécurité ou le recadrage des jeunes. Le Jecos (Service jeunesse et cohésion sociale) introduit des mesures socio-éducatives. Les actions sont concertées dans les quartiers.

### **Question :**

#### **Quelle a été la tactique d'approche pour préparer le terrain entre les professionnels ?**

On travaillait en silo (chaque métier autonome) et il n'y avait pas de passerelle entre les identités professionnelles. Concrètement, on a identifié les freins entre les silos. En fait, on part du principe qu'il n'y a pas d'identité professionnelle forte (*ndlr : tous ne sont pas d'accord sur cette identité pas ou peu « forte »*) mais qu'il y a des postures à un moment donné dans une situation donnée. Résultat, on a fusionné (Jecos).

La police est parfois plus ouverte que les travailleurs sociaux.

### **Conclusions**

---

La collaboration intersectorielle fonctionne lorsque :

- le politique donne aussi l'impulsion et soutient
- le contact entre les différents acteurs est établi et vécu
- tous tendent vers un même objectif

Pour désamorcer les conflits et apaiser, l'intervention concertée des partenaires est requise. Si la police est absente, les habitants ne se sentent pas écoutés dans leur sentiment d'insécurité. Si la police intervient seule, le dialogue avec les jeunes et/ou les habitants n'a pas lieu. La collaboration permet des solutions créatives pérennes.

L'institutionnalisation du réseau est importante, les relations doivent passer de l'informel au formel.

Pour autant, chaque métier garde ses spécificités, tout en étant ouvert. Il est bon que chacun connaisse le cahier des charges de l'autre pour profiter de son expertise. Mais la posture de chacun doit être clarifiée et négociée. Travailler dans le respect est une condition de réussite.

La répression est aussi un stade de la prévention. L'une ne va pas sans l'autre. Il existe des différences structurelles cantonales, mais en gros le travailleur social agit sur le dialogue et fait de la prévention, tandis que la police fait appliquer la loi.

Le message doit rester cohérent à tous les niveaux. Dans ce sens, la réalité du terrain doit parvenir aux oreilles des décideurs, ce sont eux qui donnent aussi l'impulsion. A ce titre, il ne convient pas de multiplier les couches entre le politique et le terrain. Un leadership doit être défini. Les stratégies peuvent être différentes mais la vision doit restée commune. Il est bon d'envisager des bilans pour savoir ce qu'on fait, ce qui manque et ce qu'on doit améliorer.

Une attention doit être portée sur le vocabulaire et les termes. Lorsque les mots utilisés sont différents entre les rôles, ils créent une zone d'inconfort. Par exemple : sécurité n'est pas répression.

La définition revêt aussi une grande importance. Lorsqu'on parle de prévention, parle-t-on de prévention sanitaire ou sécuritaire? Cela semble aller de soi, mais lorsqu'un policier parle de prévention « sécuritaire », l'éducateur entend prévention « sanitaire ».

La définition de la jeunesse a aussi été au centre des discussions : comprend-elle aussi les jeunes adultes majeurs ? Enfin, certains préfèrent le terme « rôle » à celui d' « identité ».

Quant à la question de la confidentialité, elle se gagne par la confiance mutuelle.

Cette synthèse se base sur les interventions de :

- Michel Graf, CFAL
- Markus Kaufmann, CDS
- Tania Larequi, Département de la Santé et de l'Action sociale, VD
- Marko Bandler, Service de la cohésion sociale, Ville de Vernier, GE
- Thierry Apothéloz, Ville de Vernier, GE
- Christine Testa, Correspondants de Nuit, Vernier, GE
- Stéphane Dumoulin, Police municipale de Lausanne, VD
- Monique Jan, Service jeunesse et cohésion sociale Jecos, Yverdon-les-Bains, VD
- Pierre-Gilbert Zanchi, Unité de proximité et Prévention, Police du Nord Vaudois
- Cécile Ehrensperger, Service jeunesse et cohésion sociale Jecos, Yverdon-les-Bains, VD
- Sophie Barras-Duc, OFSP

et de discussions de groupes

GRE/CP/16 octobre 2014